

Avis voté en plénière du 14 octobre 2014

La protection maternelle et infantile

Déclaration du groupe des associations

Les services de la protection maternelle et infantile - héritiers de l'œuvre de la goutte de lait initiée à Fécamp en Normandie à la fin du XIX^{ème} siècle, dont le but était de lutter contre la mortalité des enfants du premier âge - ont tenu une place croissante depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les résultats montrent que ses actions de prévention, individuelles ou collectives, sont un succès. La PMI se distingue notamment des autres politiques de santé dans la mesure où elle tempère les frontières habituelles de l'action publique prévalant entre le sanitaire, le médico-social et le social. En outre, elle demeure à ce jour la seule politique sanitaire décentralisée.

La loi de 2007 a renforcé ses missions en termes d'aide à l'enfance. La plus-value de la PMI est sans conteste une approche pluridisciplinaire et multisectorielle des situations. Cette dernière induit une prise en charge globale des personnes qui intègre les déterminants de santé : conditions de vie, environnement socio-éducatif des personnes...

L'efficacité du travail de la PMI doit aussi beaucoup à une pratique éprouvée du travail en réseau, notamment avec le secteur associatif dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'aide et d'appui à la parentalité. Nous devons à ce travail en réseau la professionnalisation des assistants maternels ainsi que la création du statut « lieux collectifs petite enfance ».

Ce succès de terrain peine à cacher d'importantes disparités territoriales en termes de moyens financiers, humains et de pratiques professionnelles. Face à cette réalité, nous soutenons la proposition de l'avis visant à renforcer le pilotage transversal de la politique « Santé parents et enfants ». Ceci rendra alors possible la collecte d'un ensemble de données permettant des études épidémiologiques d'ampleur.

Le groupe des associations félicite la rapporteure de cette réflexion bien menée et souscrit à l'ensemble des préconisations. Il aurait toutefois apprécié que cet avis avance des propositions de collaboration plus formalisée entre le secteur associatif, l'Education nationale, les acteurs libéraux et hospitaliers entre autres. Ceci permettrait de mieux répondre à l'impératif de déségmentation des politiques publiques au profit d'un seul objectif : la vie des enfants et de leur famille qui doit être accompagnée.

Le groupe des associations a voté l'avis.